

Conditions Générales de Vente

RabiT by BillaTraining

Préambule

La société BillaTraining édite un site Internet à l'adresse www.billatraining.com qui permet à tout utilisateur d'accéder gratuitement à la plateforme BillaTraining lui permettant d'effectuer un test Rabit et d'avoir une analyse complète de son test. BillaTraining.com est accessible par les utilisateurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et toute l'année, sauf en cas d'opérations de maintenance. Les présentes Conditions Générales de Vente ont vocation à régir l'ensemble des ventes en ligne de services du Vendeur sur BillaTraining.

Article 1 - Désignation du Vendeur

Dans les Conditions Générales de Vente, l'expression « Vendeur » désigne :

La société BillaTraining
SAS au capital social de 38 000,00 €,
immatriculée au RCS de Melun sous le n°803 118 371,
dont le n° de TVA intracommunautaire est le FR 61 803 118 371,
dont le siège social est situé au 11 chemin du petit mont solu - 77123 Noisy sur école, France,
représentée par son Président, M. Jean Pierre KORALSZTEIN.
Email : contact@billatraining.com

Le Vendeur est l'éditeur du site BillaTraining.

Le Directeur de la publication de BillaTraining est M. Thomas CARBILLET
BillaTraining est hébergé par la société Gandi.

Les coordonnées du service après-vente sont les suivantes :

11 chemin du petit mont solu - 77123 Noisy sur école, France
Email: contact@billatraining.com

Article 2 - Dispositions générales relatives aux Conditions Générales de Vente

Objet des Conditions Générales de Vente

Ainsi qu'il est dit au préambule, les Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble des ventes en ligne de services du Vendeur sur BillaTraining.

Domaine d'application des Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente régissent l'ensemble des contrats de vente en ligne de services du Vendeur aux acquéreurs ayant la qualité de consommateurs (ci-après, « le ou la Client(s) ») et constituent avec le bon de commande les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus, catalogues ou photographes de produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les Conditions Générales de Vente sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site en langue française.

Disponibilité et opposabilité des Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente sont mises à la disposition des Clients sur le site du Vendeur où elles sont directement consultables et peuvent également lui être communiquées par simple demande par téléphone, courrier électronique ou courrier postal.

Les Conditions Générales de Vente sont opposables au Client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la commande dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur conformément à l'article 1369-4 du Code civil.

Modification des Conditions Générales de Vente

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment.

En cas de modification des Conditions Générales de Vente, les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au Client.

Clauses des Conditions Générales de Vente

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente.

D'autre part, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales de Vente par le Vendeur ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des Conditions Générales de Vente qui continuent à produire leurs effets.

Article 3 - Caractéristiques essentielles des services offerts

Le Vendeur présente sur BillaTraining les services offerts à la vente ainsi que leurs descriptifs détaillés permettant au Client de connaître, avant la prise de commande définitive, leurs caractéristiques essentielles.

Article 4 - Prix

Prix de vente

Les prix de vente, conformément à l'article L. 113-3 du Code de la consommation, sont indiqués, pour chacun des services figurant dans le catalogue électronique, en euros toutes taxes comprises. Le montant total dû par le Client est indiqué sur la page de confirmation de commande. Pour tous les produits expédiés hors Union Européenne et DOM-TOM, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Vendeur. Ils seront à la charge du Client et relèvent de son entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/organismes compétents de son pays. Le Vendeur invite le Client à renseigner sur ces aspects auprès de ses autorités locales.

Le prix de vente du service est celui en vigueur au jour de la commande.

En cas de promotion par les prix, le Vendeur s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée pendant la durée de la promotion.

Coûts supplémentaires

Aucun coût supplémentaire ne sera facturé sans l'accord exprès du Client.

Modification du prix de vente

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la commande. Concernant le service dit « F » proposé par le Vendeur dans les conditions définies à l'article 10 des Conditions Générales de Vente, son prix pourra augmenter en cas de renouvellement de l'abonnement par tacite reconduction dans les conditions prévues à l'article 10.3 des Conditions Générales de Vente.

Néanmoins, si tel est le cas, le Client devra expressément accepter cette augmentation.

Article 5 - Facturation

Une facture est établie pour chaque commande effectuée dans les conditions prévues à l'article 7 des Conditions Générales de Vente.

Article 6 - Offre

Domaine de l'offre

Les offres de vente en ligne présentées sur Billatraining sont destinées aux Clients résidant en France et dans le monde entier.

Durée de l'offre

Les offres de vente en ligne présentées sur Billatraining sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les services figurent dans le catalogue électronique.

Acceptation

L'acceptation de l'offre par le Client est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la commande.

Article 7 - Commande

Étapes de la conclusion du contrat

Pour passer commande, le Client, après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les services sélectionnés, clique ensuite sur le bouton « Valider » et fournit les informations relatives au mode de paiement.

Avant de cliquer sur le bouton « Valider », le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des Conditions Générales de Vente et forme le contrat.

Un e-mail accusant réception de la commande et de son paiement est envoyé par le Vendeur dans les meilleurs délais.

Modification de commande

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'apporter au bien commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1, V du Code de la consommation.

Validation de commande

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes.

Après que le Client ait confirmé sa commande, un e-mail accusant réception de ladite commande et de son paiement est envoyé par le Vendeur dans les meilleurs délais.

Indisponibilité des services commandés

Si les services commandés sont indisponibles à la livraison, le Vendeur en informe immédiatement le Client et peut lui proposer un service d'une qualité et d'un prix équivalent.

En cas de désaccord, le Client est remboursé au plus tard dans les 30 jours du paiement des sommes versées.

Article 8 - Contrat

Conclusion

Le contrat de vente est formé au moment de l'envoi par le Client de la confirmation de sa commande.

Archivage et preuve

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code civil.

Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Paiement

Modalités de paiement

Le prix est exigible en totalité après confirmation de la commande.

Moyens de paiement

Billatraining est doté d'un système de sécurisation des paiements en ligne permettant de crypter la transmission des coordonnées bancaires des parties. Le module de paiement utilisé est le système « Payline », plateforme sécurisée et certifiée « PCI-DSS ».

Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est productive d'intérêts au taux légal, sans mise en demeure préalable.

Défaut de paiement

Le Vendeur se réserve le droit, en l'absence de règlement du prix à l'échéance fixée, d'en réclamer le paiement, de suspendre la livraison ou de résoudre de plein droit le contrat.

Article 10 - Services Premium

Services Premium

Le Vendeur propose des services dits « Premium » permettant, moyennant le règlement, de bénéficier des services suivants :

- Accès à l'entraînement BillaTraining (3 mois)
- Tout autre service qui serait proposé dans le futur par Billatraining.

La souscription des services Premium répond aux mêmes conditions de paiement que l'ensemble de l'offre décrites à l'article 10 des Conditions Générales de Vente. Les modalités de ces téléchargements et celles de la fourniture des services Premium sont détaillées aux articles 12.3.2 et 12.4 des Conditions Générales de Vente.

Prix du service Premium

Le prix du service Premium varie en fonction de l'offre proposée par le Vendeur et librement choisie par le Client. La nature et le montant des différentes offres proposées par le Vendeur sont détaillés sur Billatraining.

Article 11 - Accès aux services Premium

Délais de livraison

Les services seront livrés qu'après complet règlement de leur prix selon les modalités détaillées dans l'article 10 ci-dessous.

Retards de livraison

Conformément aux dispositions légales, en cas de manquement de Billatraining à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, Billatraining d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Conformité

Si le service commandé n'est pas conforme à la commande, le Client doit adresser une réclamation au Vendeur en vue d'obtenir le remplacement du service ou éventuellement la résiliation de la vente, par e-mail à l'adresse électronique : contact@billatraining.com

Indisponibilité

En cas d'indisponibilité des services à la livraison, le Vendeur peut proposer, dans les conditions prévues à l'article 7.4 des Conditions Générales de Vente, un service équivalent par sa qualité et son prix.

Article 12 - Garanties

Garanties légales

Tous les services fournis par le Vendeur bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 211-4 à L.211-13 du Code de la consommation et de la garantie relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil.

Les articles L. 211-4, L. 211-5 et L. 211-12 du Code de la consommation ainsi que l'article 1641 et le premier alinéa de l'article 1648 du code civil sont intégralement reproduits en annexe des Conditions Générales de Vente.

Les stipulations de cet article n'empêchent pas au Client de bénéficier du droit de rétractation prévu dans les conditions détaillées à l'article 9 des Conditions Générales de Vente.

Au titre de ces garanties, le Vendeur s'engage, au choix du Client, à lui rembourser ou à lui échanger les services défectueux ou ne correspondant pas à sa commande.

Indépendamment de la garantie commerciale prévue au paragraphe suivant, le Vendeur reste tenu, conformément à l'article L. 211-15 du Code de la consommation, des défauts de conformité et des vices cachés.

Garantie commerciale

Ainsi qu'il est dit à l'article 11 des Conditions Générales de Vente, le Vendeur propose un service Premium permettant, notamment, de télécharger des vidéos de cours.

S'il s'avère que le fichier de la vidéo téléchargé est défectueux ou ne correspond pas à la commande, le Client dispose de la faculté de télécharger une nouvelle fois la vidéo dont il s'agit, sous condition qu'il en ait fait expressément la demande et qu'il ait justifié de cette défectuosité ou de cette non-conformité auprès du Vendeur, avant l'échéance du service, au moyen d'un e-mail envoyé à l'adresse : contact@billatraining.com

Le Vendeur dispose toutefois de la faculté de refuser ce nouveau téléchargement s'il s'avère, après vérification, que le fichier dont il s'agit n'est pas défectueux et correspond bien à la commande du Client.

Les stipulations de cet article n'empêchent pas le Client de bénéficier des garanties légales rappelées à l'article 12.1 ci-dessus.

Exclusions de la garantie commerciale

Sont exclus de la garantie commerciale du Vendeur les défauts et détériorations provoqués par un accident extérieur (entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une modification non prévue par le Vendeur.

Service après-vente

Les réclamations faites au titre des garanties doivent être adressées par e-mail au service après-vente dont les coordonnées sont les suivantes :

11 chemin du petit mont solu - 77123 Noisy sur Ecole, France

Email : contact@billatraining.com

Le Client sera remboursé des frais postaux de retour au plus tard dans les trente jours suivant la réception du produit par le Vendeur.

Article 13 - Responsabilités

Exonération de responsabilité

Le Client est seul responsable du choix des services, de leur conservation et de leur utilisation.

La responsabilité du Vendeur ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible tiers au contrat, soit à la force majeure.

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée pour non-conformité du service à la législation du pays du Client, auquel il appartient de vérifier si le service n'est pas interdit à la dans son pays.

Les photographies et illustrations accompagnant les services sur BillaTraining n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne sera jamais engagée si des données indésirables sont importées et installées sur son site à son insu, ou si, à l'inverse, les données transmises par le pour gérer sa commande sont fausses ou ont été détournées pour être utilisées illicitement par des tiers.

La responsabilité du Vendeur ne sera par ailleurs jamais engagée en raison de problèmes techniques indépendants de son service, tels que : des problèmes de communication dus à fournisseur accès Internet du Client (lenteur ou interruption toujours possible), contraintes et limites du réseau Internet, notamment en matière de transmissions de données d'information via les réseaux et d'atteinte aux données. Pour des raisons techniques, notamment de maintenance ou de panne de réseau, une interruption momentanée des services est possible.

La responsabilité du Vendeur ne sera de même jamais engagée en cas de dommages indirects subis par le Client du fait de l'utilisation des services du Vendeur y compris (mention exhaustive) la perte de données, la perte de temps machine, la perte d'usage de tout matériel ou logiciel, la perte d'exploitation, la perte de profit, ou encore le manque à gagner.

Défaut de sécurité

En cas de dommage causé par un défaut de sécurité, le Client doit rechercher la responsabilité du fabricant identifiable à partir des informations mentionnées sur l'emballage.

Clause pénale

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par l'Acquéreur, l'acompte versé à la commande reste acquis au Vendeur à titre d'indemnité.

Article 14 - Clause résolutoire

La résolution de la commande dans les cas prévus aux Conditions Générales de Vente sera prononcée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Article 15 - Propriété intellectuelle

15.1

Le contenu de BillaTraining est la propriété du Vendeur et de ses partenaires. Il est comme tel strictement réservé au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle leurs titulaires et pour le monde entier.

En conséquence, toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle non autorisée de ces marques, logos, signes distinctifs et contenus constitue une violation du droit d'auteur passible de poursuites civiles et pénales.

15.2

Tous les fichiers, sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle par leurs titulaires et pour le monde entier. A ce titre et conformément dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle est autorisée.

Toute reproduction, imitation, ou représentation totale ou partielle de ces fichiers, à d'autres fins que leur utilisation conforme à leur destination est strictement interdite et sera considérée comme une violation du droit d'auteur passible de poursuites civiles et pénales. Toute revente, échange, louage des fichiers ou transfert à un tiers, sont strictement interdits.

Le Client s'engage expressément à garder confidentiel le lien de téléchargement qui lui sera transmis par le vendeur et à ne pas le communiquer sous quelque forme que ce soit à un

Article 16 - Données personnelles

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et libertés », il est rappelé que les informations et données concernant le Client sont nécessaires à la gestion de la commande ainsi qu'aux relations commerciales l'unissant au Vendeur. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour ce faire, il lui suffit d'adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

BillaTraining

11 chemin du petit mont solu

77123 Noisy sur Ecole, France

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Client et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse laquelle sera adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 17 - Droit applicable et langue

Le présent contrat et les Conditions Générales de Vente le régissant sont soumis à la loi française.

Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 18 - Médiation

En cas de litige et préalablement à la saisine d'un tribunal, le Client a la faculté de recourir à la médiation d'une personne choisie d'un commun accord avec le Vendeur, en vue de par une solution amiable.

Article 19 - Compétence territoriale

En cas de litige avec un Client non commerçant relatif au bon de commande et aux présentes Conditions Générales de Vente, le tribunal compétent pourra être celui du lieu du domicile du défendeur, celui du lieu de livraison effective du bien ou encore celui du lieu d'exécution du service.

En cas de litige avec un Client commerçant relatif au bon de commande et aux présentes Conditions Générales de Vente, les juridictions compétentes seront les Tribunaux de Paris.

Article 20 - Information précontractuelle

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés à l'article L 111-1 et 111-2 du Code de la consommation, et en particulier :

- les principales caractéristiques des services proposés, dans la mesure appropriée au support de communication utilisé et aux services concernés;
- l'identité du professionnel (raison sociale, adresse géographique de l'établissement et numéro de téléphone);
- le prix total des services toutes taxes ou et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires ou, lorsque ces frais ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, la mention que les frais peuvent être exigibles;
- le cas échéant, les modalités de paiement, d'exécution, la date à laquelle le Vendeur s'engage à livrer le service et les modalités prévues pour le traitement des réclamations;
- le rappel de la garantie légale de conformité des produits, l'existence d'un service après-vente et de garanties commerciales, le cas échéant, ainsi que les conditions y afférentes;
- la durée du contrat, s'il y a lieu, ou, s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée ou à reconduction automatique, les conditions de résiliation du contrat.

Annexe 1

Textes des garanties légales

Article L 211-4 Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article L 211-5 Code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1°) Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2°) Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que celui-ci a accepté.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article L 211-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.